



Foucherans, le 7 août 2026

**- LETTRE D'INFORMATION DU MAIRE -**

O B J E T : Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de renouvellement des conduites d'eau potable dans la commune Foucherans.

P. JOINTE : Plan renseigné.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un programme de mise en conformité du réseau d'assainissement et de renouvellement des conduites d'eau potable dans la commune de Foucherans, des travaux d'envergure vont être engagés dans les rues des Anciennes Carrières, de Damparis, Pasteur et du Commerce, dès le **31 août 2026**.

Devenus indispensables pour assurer la gestion optimale des eaux usées et pluviales et écarter tout risque de saturation de la station d'épuration lors des épisodes de fortes pluies, ces travaux s'échelonneront sur plusieurs mois. Ils nécessiteront des modifications temporaires de la circulation routière, la réglementation du stationnement, la mise en place de déviations ainsi que le réaménagement de certaines lignes de transports publics et scolaires.

Conscients des contraintes imposées aux riverains, la municipalité et l'ensemble des intervenants mettront tout en œuvre pour garantir la sécurité du chantier et maintenir l'accès permanent aux propriétés.

**1. Calendrier prévisionnel et périmètre des travaux**

Ce chantier se déroulera sur une période globale d'environ 10 mois (pose d'enrobé comprise en 2027).

Afin de limiter l'impact sur la vie des quartiers et sur la circulation automobile, les opérations seront réalisées en quatre phases successives :

- Phase 1 : **du 31/08 au 11/09/2026** → rue des anciennes carrières
- Phase 2 : **du 7 au 18 septembre 2026** → carrefour de la rue des anciennes carrières / rue de Damparis / rue Pasteur
- Phase 3 : **du 11/09 au 18/12/2026** → rue de Damparis / carrefour rue du commerce
- Phase 4 : **programmée en fin d'année** → rue du commerce / rue de Damparis

**2. Circulation, stationnement et déviations**

Des itinéraires de contournement seront mis en place en amont de la commune pour éviter tout transit pendant la durée des travaux ; le déploiement d'engins de chantier et les travaux eux-mêmes nécessiteront des aménagements de la voie publique.

- Première phase : du 31/08 au 11/09/2026
  - La rue des anciennes carrières sera totalement fermée à la circulation routière de 8 à 18 heures ; les riverains seront tenus de prendre certaines dispositions pour ne pas être bloqués pendant cette tranche horaire,
  - Le stationnement des véhicules particuliers sera interdit en bordure de voie dans cette rue en raison de la présence de nombreux engins de chantier et de matériaux,
  - L'accès aux propriétés sera garanti de 18 à 8 heures et les week-ends.



- Deuxième phase : 7 au 18 septembre 2026
  - Au cours de cette seconde phase, le carrefour des rues des anciennes carrières / de Damparis et Pasteur sera totalement fermé à la circulation automobile **pendant trois journées entières**,
  - Le reste du temps, la circulation se fera, à cet endroit, de manière alternée et régulée par des feux de chantier,
  - Un itinéraire de contournement sera mis en place en amont de la commune pour les usagers arrivant de Dole et Damparis.
- Troisième phase : du 11/09 au 18/12/2026
  - Pendant la troisième phase, la portion de la rue de Damparis comprise en les rues Pasteur et du commerce sera fermée à la circulation routière,
  - L'accès en véhicule aux propriétés des riverains continuera néanmoins d'être garanti,
  - Une déviation sera organisée par les rues Pasteur et Victor Hugo,
  - Ces rues seront placées en sens unique et feront l'objet d'une réglementation spécifique du stationnement pendant la durée des travaux (stationnement dans les cours à privilégier et stationnement obligatoire du côté droit de la chaussée).
- Quatrième phase : programmée en fin d'année
  - Pendant cette ultime phase, des travaux seront réalisés au débouché de la rue du commerce dans la rue de Damparis,
  - Un second itinéraire de contournement sera mis en place selon un tracé non encore défini.

### 3. Adaptation des transports en commun et scolaires

Tout sera mis en œuvre pour garantir la pérennité des transports urbains et de ramassage scolaire qui seront amenés à contourner les emprises du chantier pendant toute la durée des interventions :

- Les transports en commun seront maintenus avec, si cela s'avère nécessaire et de manière très ponctuelle, des points d'arrêt réajustés. Une information spécifique sera alors adressée aux usagers,
- L'arrêt de bus « Gare » sera déplacé de la rue de Damparis vers le bas de la rue Pasteur pendant les travaux,
- Les lignes n° 2 et 10 emprunteront la déviation mise en place dans les rues Pasteur et Victor Hugo.

### 4. Organisation pour les riverains et maintien des accès

Les entreprises chargées d'exécuter les travaux feront en sorte de garantir l'accès aux propriétés des riverains :

- La circulation piétonne sera maintenue et sécurisée en permanence pour l'ensemble des habitations,
- L'accès en véhicule aux propriétés privées sera préservé au maximum, notamment en dehors des heures d'activité du chantier (en soirée et le week-end),
- En cas d'impossibilité ponctuelle touchant votre domicile, une information individuelle vous sera transmise au moins 24 heures à l'avance par l'entreprise.

### 5. Services du quotidien et d'urgence

- Services de secours : les accès pour les sapeurs-pompiers, ambulances et forces de l'ordre seront garantis en permanence,
- Collecte des déchets : si nécessaire, des zones temporaires de collecte des bacs à déchets seront installées aux extrémités des rues barrées dans l'hypothèse où les camions SICTOM ne pourraient ni manœuvrer, ni accéder.

### 6. Dispositions administratives

Des arrêtés municipaux de circulation et de stationnement seront pris par la mairie au rythme de l'avancée des travaux.

Une signalétique spécifique et des panneaux d'information routière seront positionnés en amont des voies impactées.



## 7. Suivi des travaux et contacts utiles

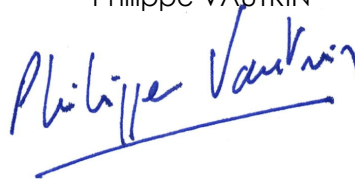
Pour suivre l'évolution des phases de chantier et consulter les arrêtés de voirie :

- Affichage mairie,
- Site internet de la mairie : <https://www.foucherans39.com>
- Supports numériques de la mairie,
- Informations transports : consultez les éventuels ajustements de lignes sur <https://www.grandole-mobilites.fr/>
- Contact mairie : pour toute demande spécifique (déménagement, livraison de matériaux, besoins liés à la mobilité réduite), contactez la mairie au 03.84.72.05.12 ou par courriel à [mairie.foucherans@foucherans39.com](mailto:mairie.foucherans@foucherans39.com).

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux, nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Sincèrement,

Le Maire,  
Philippe VAUTRIN



Pour votre information :



[illegible]